



Consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder

«Projet de construction d'une usine de séparation de terres rares dans la zone industrialo-portuaire de Pointe-Noire sur le territoire de la ville de Sept-Îles»

1. IDENTIFICATION DU PARTICIPANT

Vous êtes : Un citoyen Une organisation

Nom de l'organisation : MiningWatch Canada

Courriel : rodrigue@miningwatch.ca

Ville / municipalité d'origine / communauté autochtone: Val-d'Or

1) À la lumière de l'avis de projet et de la directive pour l'élaboration de l'étude d'impact, y-a-t-il des enjeux qui devraient être ajoutés ou davantage mis en évidence? (maximum 1 500 caractères)

Bien que complété le 4 août 2025, l'Avis de projet ne fait aucune mention à la section 2.4 « Objectifs et justification du projet » qu'une partie importante du produit final sera destinée à l'industrie militaire. Quelques jours plus tard, Torngat Metals signait un protocole d'entente pour son projet avec la multinationale allemande Vacuumschmelze, au cœur de la militarisation de l'économie européenne. Pourtant, dans l'Avis de projet, le promoteur ne parle que de « développement durable » et de « décarbonisation de l'économie ». Il n'évoque que le « rôle critique de ces aimants dans les technologies de la transition énergétique (éoliennes, véhicules électriques, etc.) ». Récemment, le porte-parole de l'entreprise reconnaissait à un journaliste que son produit pourrait servir à des fins militaires. Devant ces déclarations sélectives du promoteur qui relèvent de l'écoblanchiment, l'Étude d'impact devrait directement demander de déclarer tout lien avec l'industrie militaire, de quelle manière et sous quelles applications le produit pourrait se retrouver dans l'industrie militaire. Considérant la guerre commerciale déclarée par les États-Unis et la volonté affichée du Président américain d'annexer le Canada pour accéder aux terres rares, l'Étude d'impact devrait exiger de déclarer tout lien entre ses officiers et tout contrat avec des entreprises américaines, et indiquer quelles mesures ont été mises en place pour assurer la priorisation des intérêts canadiens.

2) Quelles sont vos préoccupations particulières à l'égard du projet? (maximum 1 500 caractères)

Le Projet d'usine est extrêmement préoccupant pour nous. Notre position à son égard est la même que concernant le projet minier qui sont indissociables : nous nous y opposons dans sa forme actuelle. Voici nos principales préoccupations : Le respect des droits des peuples autochtones;La présence de radionucléides dans le minerai qui serait transporté à Sept-Îles;Le traitement et l'entreposage des radionucléides à perpétuité, surtout à l'égard des dangers posés pour la santé publique;Les risques de contamination de l'air et de l'eau par les émissions industrielles et leurs risques pour la santé publique et la protection de l'environnement;L'accaparement des travailleurs qui ne pourraient pas travailler pour d'autres projets moins nocifs pour l'environnement dans le secteur minier;La pression sur les logements et les services sociaux;La perte de valorisation économique associée du fait de laisser des intérêts étrangers gouverner un projet qui devrait bénéficier aux populations locales;Les impacts sur la biodiversité;Les émissions de gaz à effets de serre ;Les impacts miniers cumulatifs dans la baie de Sept-Îles et la zone industrialo-portuaire

(minerai de fer, aluminerie, etc.);Les dangers liés au stockage du nitrate d'ammonium;La gestion des résidus miniers à proximité du St-Laurent;Les impacts sur la Réserve naturelle de la Plaine-Checkley et les espèces animales et végétales qu'elle abrite;L'indemnisation des coûts d'implantation d'un projet minier pour les communauté

3) Références à suggérer à l'initiateur de projet : (maximum 1 500 caractères)

Voir les mémoires que nous avons déposés à l'AEIC concernant la partie du projet minier Strange Lake du même promoteur

[Accessibilité](#) | [Accès à l'information](#) | [Politique de confidentialité](#)



[© Gouvernement du Québec, 2025](#)